

Discours du Président Edouard FRITCH  
Examen par l'Assemblée de la Polynésie française du budget 2022  
Jeudi 2 décembre 2021 – 09h00

Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française,  
Monsieur le vice-président,  
Mesdames et messieurs les ministres,  
Mesdames et messieurs les parlementaires,  
Mesdames et messieurs les représentants,  
Mesdames et messieurs de la presse,  
Mesdames et messieurs du public, présents et en ligne,

Chers amis, IA ORA NA

Nous voici réunis ce jour pour partager un moment important de la vie de notre collectivité et de votre Assemblée - Il me revient l'honneur de vous exposer les grands axes de notre projet de budget pour l'exercice 2022.

Dans ce même hémicycle, nous avons échangé le 23 septembre des éléments figurants dans le rapport d'orientation budgétaire afin de contextualiser l'environnement économique qui se présente pour l'année prochaine.

Au terme du premier semestre de 2021, les tendances que nous avons observées, à quelques nuances près, font apparaître une reprise encourageante des activités.

Cependant, il faut garder raison car, comme vous le savez, de nouveaux foyers épidémiques sont apparus notamment en Europe et aux USA. L'évolution de cette situation dans les prochaines semaines aura, sans nul doute, des conséquences sur les perspectives de croissance pour 2022.

Le Coronavirus ne nous laisse donc aucun répit et les seuls moyens qui demeurent pour éviter une nouvelle vague meurtrière, faut-il le marteler ...c'est la vaccination, le maintien des gestes barrières et l'extension en tant que de besoin du pass sanitaire.

Fort de tous ces constats, je vous présente aujourd'hui le projet de budget 2022 du gouvernement qui repose sur une hausse raisonnée du PIB comprise entre 2 à 3 %. Une perspective que j'ai souhaité prudente compte tenu des nombreuses incertitudes qui demeurent.

Depuis 2014, et pour la huitième année consécutive, je viens vous rappeler les lignes de force de la politique que je mène au bénéfice des polynésiens et qui fixe la trajectoire budgétaire de l'année à venir.

Trois lignes de force qui n'ont pas varié depuis mon arrivée aux affaires : le souci du social et des plus fragiles, la modernisation et la simplification des procédures administratives, et le recentrage de notre économie sur nos véritables moteurs de croissance.

Le triptyque, désormais connu et que j'avais évoqué lors du Rapport d'orientation budgétaire : Cohérence – Volontarisme – Réalisme, reste notre ligne de conduite ;

Nous avons appris beaucoup depuis deux ans et je rajouterai donc à ce triptyque un quatrième pilier, celui de la Résilience. Notre communauté humaine insulaire doit désormais

s'adapter en temps réel aux bouleversements du monde et répondre aux exigences de nos sociétés contemporaines.

Cela signifie que nous devons réagir, imaginer et élaborer des stratégies qui nous assurent une plus large autonomie énergétique et économique, des ressources alimentaires endogènes plus abondantes. Il nous faut donc impérativement réduire notre dépendance à l'extérieur.

Aussi le budget que je vous présente aujourd'hui doit également répondre aux obligations nouvelles d'adaptabilité, de réactivité, de sincérité et d'agilité.

Il doit aussi reposer sur une parfaite maîtrise de la dépense publique qui est au cœur de mon programme politique. Je rappelle que nous avons engagé et réussi notre stratégie de désendettement pour recouvrer des marges de manœuvre budgétaire. Hélas cette trajectoire a été interrompue.

Il faut retenir que notre effort soutenu depuis 2014 a produit des effets incontestables. La démarche a également été appréciée par les agences de notations internationales qui ont rehaussé leur notation mais aussi les organismes de financement que ce soit l'AFD, la Banque des Territoires ou encore les banques locales qui ont renouvelé leur confiance.

Ce rétablissement des comptes publics, c'est le résultat du courage politique, partagé par le gouvernement et par l'Assemblée. C'est ce même courage qui nous pousse aujourd'hui à engager simultanément la réforme structurelle de la protection sociale et la modernisation de notre fiscalité.

Ce ne sont pas des chantiers faciles et des courants adverses contrarieront nos ambitions. Mais notre devoir d'élus est d'être à la fois des responsables conscients des enjeux de demain mais aussi des comptables scrupuleux de la gestion des deniers publics.

Ce challenge doit nous galvaniser et nous amener à faire toujours plus au service de nos concitoyens.

- Voilà ma conception de notre mission !
- Voilà ma vision du rôle des élus responsables que nous sommes !

Et je sais que beaucoup d'entre vous partagent mon ambition.

Cette doctrine budgétaire s'accompagne d'un engagement fort que nous prenons en faveur d'une stabilité fiscale qui rassure les entreprises et d'une cohérence dans notre stratégie de prélèvements obligatoires.

Je tiens à être clair sur ce point : le gouvernement souhaite maintenir une pression fiscale et sociale supportable qui se veut également équitable.

Dans ce contexte, nous avons fait le choix d'engager une politique volontariste de relance par l'investissement qui bénéficiera opportunément du climat économique international favorable qui s'annonce car, la croissance est là.

Aussi je vous invite à nous accompagner dans ce mouvement car le projet de budget va dans ce sens. Il se situe à la fois dans la continuité des actions engagées au cours des deux dernières années mais aussi, il traduit la volonté de nous projeter dans un futur plus audacieux et plus radieux.

Ainsi en 2020, nous avons dû nous ajuster à l'urgence sanitaire, à la sauvegarde de notre tissu économique et à la protection de nos emplois.

2021 fut le budget de l'amorce de la relance, avec la nécessité persistante de soutenir l'activité économique et l'emploi.

2022 sera celui du retour à la croissance grâce à l'affectation d'une grande partie des ressources vers l'investissement et vers des actions de solidarité.

Quand je dis investissement, je ne parle pas uniquement des investissements publics mais aussi de ceux qui seront engagés par les autres agents économiques. Il faut nous détacher de cette addiction culturelle et historique à la dépense publique afin de laisser plus de place à l'initiative privée.

Ainsi en 2024, dans le secteur de l'énergie, nous produirons de l'énergie solaire à l'échelle industrielle et tout ceci ne coûtera rien au budget public. Voilà une conception nouvelle de l'économie ! Voilà le message que nous devons porter auprès de nos jeunes qui désirent entreprendre !

Dans l'attente, il nous faut relancer la machine. Grâce aux prêts garantis par l'État, à savoir le PGE 1 de 29 milliards F CFP en 2020 puis le PGE2 de 36 milliards F CFP en cours de formalisation, nous disposons de moyens adaptés pour financer notre plan de relance. Ces sommes cumulées représentent tout de même 10% de notre produit intérieur brut, c'est-à-dire 10% de la totalité des richesses que nous produisons en une année. Ce n'est pas rien.

Ce plan de relance 2021-2023 vise donc à créer plus de croissance, donc plus de prospérité pour chaque Polynésien. Mais pour que ce plan atteigne ses objectifs, il doit nécessairement s'accompagner de réformes structurelles destinées à rendre notre modèle plus efficient et surtout plus juste.

Tout d'abord la réforme de nos comptes sociaux qui, comme je vous l'ai dit, sont devenus une source de préoccupation. L'équation est simple : comment trouver chaque mois 11 milliards F CFP pour payer les allocations, les pensions, les soins, les hôpitaux, l'action sociale et le handicap. Cela fait plusieurs décennies que l'on nous promet le naufrage : nous y sommes. Et c'est à nous qu'il incombe aujourd'hui de trouver une solution durable.

En second lieu, notre fiscalité ne répond plus à ses fonctions essentielles que sont le rendement, la redistribution et la stimulation économique. Là aussi, c'est un vieux débat et je n'ignore pas que toutes les tentatives précédentes ont avortées.

Alors je vous le dis aujourd'hui nous allons réussir ce pari. Nous allons le faire, ensemble, car nous n'avons plus le choix et nous ne pouvons plus reculer.

- Il nous faut accroître la solidarité, faute de quoi notre pacte social se délitera,
- Il nous faut moderniser notre rapport à l'activité économique faute de quoi les entrepreneurs se laisseront.

J'en viens à la seconde partie de mon intervention qui traite plus directement du projet de budget 2022.

Je vous le disais l'an passé, s'enfouir la tête dans le sable en attendant que l'orage passe ne saurait constituer un mode de pilotage adapté face aux défis qui nous attendent.

La relance, nous ne l'attendons pas, nous ne l'invoquons pas, la relance, nous la préparons et nous la soutenons.

\*\*\*\*\*

Conformément à notre statut, ce budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à 212,8 milliards F CFP, hors écritures d'ordre, soit + 9,67% par rapport au budget primitif 2021.

Le budget de fonctionnement en 2022 s'établit à 137,970 milliards F CFP hors écritures d'ordre, en forte hausse de 11,995 milliards F CFP, soit +10 %, par rapport au BP 2021.

Ces crédits permettront de mettre en œuvre les ambitions de mon gouvernement en 2022, qui sont prioritairement orientées autour de trois axes majeurs :

- La relance de l'économie et de l'emploi,
- La résilience de notre modèle de développement
- La préservation de la cohésion sociale.

Cette progression du budget s'explique par une augmentation de 4,774 milliards F CFP, soit +5 % des recettes fiscales, et par la reprise partielle sur provision du PGE n° 2 à hauteur de 9,172 milliards F CFP.

Comme cela vous a été présenté au collectif 4-2021, l'intégralité du PGE 2 a été inscrit sur une ligne de provision pour nous permettre de financer les mesures du plan de relance qui s'étalent sur les 3 exercices concernés, à savoir 2021,2022 et 2023.

Globalement pour les recettes fiscales, l'évaluation est établie sur les prévisions d'atterrissage 2021 augmentée de + 3%.

Le produit fiscal totalise 104,094 milliards F CFP, représentant 75 % des recettes de fonctionnement, soit une amélioration de 4,774 milliards F CFP par rapport au BP 2021.

Les recettes non fiscales sont estimées en 2022 à 34,276 milliards F CFP, soit en forte augmentation de 7,220 milliards F CFP par rapport au BP 2021.

Elle s'explique d'une part, par la reprise sur provision passée au titre du PGE n°2 de 9,172 milliards F CFP, et d'autre part, par le versement d'une somme moins importante, 1 milliard F CFP en 2022 contre 5,500 milliards F CFP au BP 2021, en provenance des comptes d'affectation spéciale, hors prélèvement dédié aux remboursements d'emprunts.

En effet, les prélèvements sur le FIGD relatifs aux remboursements d'emprunts s'élèvent à 4,200 milliards F CFP pour le second emprunt obligataire et 420 millions F CFP dédiés à la prise en charge des intérêts relatifs au PGE n°1. Au final, le transfert du FIGD en faveur du budget général est de 5,895 milliards F CFP.

Les dépenses obligatoires, qui correspondent à 50 % du budget de fonctionnement, sont en hausse de 3,407 milliards F CFP portant à 68,949 milliards F CFP le montant de ces dépenses, du fait de l'évolution contrastée entre la forte augmentation de +2,850 milliards F CFP, soit +24 % de l'annuité de la dette et la contraction de -1,048 milliard F CFP, soit - 6 % de la dotation au fonds intercommunal de péréquation (FIP).

Pour l'exercice 2022, l'annuité totale s'élève donc à 18,4 milliards F CFP, en hausse de 3 milliards F CFP. En effet, le remboursement du capital de la dette atteint 14,850 milliards F CFP compte tenu du remboursement in fine de l'emprunt obligataire émis en juin 2014 d'un montant de 4,773 milliards F CFP.

Quant à la charge de la dette, la hausse de 150 millions F CFP est expliquée par la prise en compte des intérêts de 420 millions F CFP, du premier emprunt exceptionnel octroyé par l'AFD en 2020 et garanti par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 137,888 milliards F CFP hors E/O, en forte hausse de 11,913 milliards F CFP, due essentiellement à la progression de 8,284 milliards F CFP de l'autofinancement. Les autres dépenses telles que les dépenses de personnel, de fonctionnement courant, et des aides diverses, augmentent de manière modérée, entre 2 % à 5 %, à l'exception des crédits de dépenses imprévues qui sont reconduits et des subventions et participations qui affichent une baisse de 7 %.

Enfin, le déploiement du plan de relance initié en 2021 se poursuit en 2022. Ces mesures bénéficient d'une enveloppe de 2,841 milliards F CFP en fonctionnement. Plus des trois quarts de ces crédits, soit 2,191 milliards F CFP, sont dédiés aux mesures destinées à intensifier la politique en matière d'emploi et de formation professionnelle.

Pour faire face à la crise économique et sanitaire, des mesures exceptionnelles de sauvegarde de l'emploi ont été prises en 2020 et 2021.

Les mesures d'urgence et de soutien qui ont permis de maintenir les taux d'emploi et taux d'activité ont vocation à s'éteindre au terme de cet exercice budgétaire.

Compte tenu de la dynamique de reprise économique, une stratégie offensive de la politique de l'emploi nécessite pour l'exercice 2022 un financement à hauteur de 6,5 milliards F CFP, dont 2,126 milliards F CFP fléchés en mesures du plan de relance.

L'industrie touristique a été le secteur le plus touché par la crise sanitaire.

Il est nécessaire de renforcer sa résilience en démarquant la Polynésie des autres destinations touristiques, notamment par la valorisation de la culture, et la préservation de l'environnement d'exception. Une enveloppe de 400 millions F CFP est allouée au secteur touristique pour financer les deux actions du plan de relance que sont les actions de communication du GIE Tahiti Tourisme et le dispositif Titeti Aia.

Outre le plan de relance, un complément conséquent de 215 millions de F CFP est consacré au budget de la direction des solidarités, de la famille et de l'égalité afin notamment de lutter contre toutes les formes d'inégalités en agissant plus activement par des mesures de prévention des situations à risques.

\* \* \* \* \*

Les inscriptions budgétaires en investissement hors dette et E/O s'élèvent à 35,077 milliards F CFP en autorisations de programme (AP), et à 33,776 milliards F CFP en crédits de paiement (CP).

Elles sont complétées par le remboursement du capital de la dette qui se chiffre à 14,850 milliards F CFP.

319 opérations nouvelles sont programmées, pour un montant de 34,899 milliards F CFP en AP et 14,598 milliards F CFP en CP.

Le financement de la section d'investissement sera couvert en partie par le recours à l'emprunt. Pour l'exercice 2022, il est limité à 14 milliards F CFP, contre 15,3 milliards F CFP l'an passé. Cette diminution de 1,365 milliard F CFP soit - 9 % s'inscrit dans la volonté de réenclencher la stratégie de désendettement de la collectivité.

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette est estimé à 116,150 milliards F CFP, contre 111,440 milliards F CFP l'an passé soit un endettement supplémentaire de 4,710 milliards F CFP, contre 31,545 milliards F CFP en 2020 en raison du PGE n° 1 d'un montant de 28,640 milliards F CFP.

Le PGE n°2 (35,800 milliards F CFP), négocié avec l'AFD et le gouvernement central, ne sera finalisé qu'en 2022, après le vote à Paris du projet de loi de finances pour 2022, qui

prévoit l'octroi de la garantie de l'Etat. C'est donc en 2022 que ce prêt sera comptabilisé effectivement dans nos livres.

Concernant l'exécution du budget d'investissement de 2021, je vous informe que les prévisions de liquidation sont estimées à 39 milliards F CFP. Retraité du prêt accordé à la CPS ce montant s'élèvera à 35 milliards F CFP contre 33,3 milliards de F CFP en 2020 hors prêt à la CPS et avance en compte courant à ATN.

Compte tenu de ces prévisions le report de crédits de paiement est évalué à environ 29 milliards F CFP. Ainsi, 62,8 milliards F CFP de CP seront disponibles en 2022 pour soutenir les ambitions du Pays.

Dans les efforts de gestion, je tiens à attirer votre attention sur les montants inscrits en autorisations de programme car cette année pour la première fois depuis de nombreuses années, l'écart entre les AP nouvelles et les CP nouveaux est très faible car il n'est que de 1,2 milliard F CFP.

\*\*\*\*\*

J'en viens aux mesures sectorielles qui seront déployées en 2022 et sur lesquelles je souhaite attirer votre attention.

Au titre Réduction de la fracture numérique

A tous égards, 2021 comme 2020 aura été une année inédite dans un contexte de crise sanitaire où les télécommunications ont démontré plus que jamais leur importance.

Fort de cette expérience, le Pays envisage de poursuivre en 2022 sa politique volontariste de développement des réseaux de télécommunications fiables et sécurisés par la mise en place de nouvelles opérations qui nécessitent des autorisations de programmes de l'ordre de 4 milliards FCFP et des crédits de paiement de 2 milliards F CFP. Ces investissements structurants contribueront à améliorer notre compétitivité économique, à préserver la cohésion sociale.

Mon ambition pour l'année 2022 est d'affirmer l'engagement du pays pour être « moteur du digital, pour tous les polynésiens » afin de rendre la technologie accessible à tous.

Aussi les orientations stratégiques de notre engagement et la bataille pour l'égalité numérique en est un axe de premier plan. Nous pousserons un cran plus loin cette démarche au profit des archipels éloignés par la mise en œuvre de mesures fortes soutenues par le Pays et l'Etat :

- Porter toujours plus loin la connectivité avec la construction du câble NATITUA Sud aux Australes en 2022 et la mise en service à horizon 2023 ; (investissements 2.683 Md F CFP).
- Harmoniser les conditions d'accès à Internet haut débit voire très haut débit des populations et entreprises des îles les plus éloignées étant connectées par satellite par l'augmentation des capacités offertes dès janvier 2022; (investissements 1 Md F CFP).
- Améliorer la qualité de réception mobile sur l'ensemble du territoire en élargissant la couverture 4G dans les Archipel Eloignés sur 46 sites dans 21 îles ; (investissements 250 millions F CFP), etc.
- 

Au titre de la santé :

Parmi les actions qui seront entreprises en 2022 et suite aux constats que nous avons dû faire pendant la crise de septembre, la lutte contre toutes les comorbidités sera de toute évidence notre priorité.

Diabète, hypertension artérielle, maladies cardiovasculaires ou encore insuffisance rénale chronique sont autant de conséquences de l'obésité aggravant le pronostic en cas d'atteinte par le covid.

Il s'agira notamment :

- De poursuivre le programme pour lutter contre l'obésité infantile. A ce titre il est prévu de pérenniser l'expérience initiée à l'hôpital de Raiatea : 130 familles suivies, 96 enfants en surpoids hospitalisés dont 76% ont 1 parent obèse. La mise en route d'ateliers thérapeutiques de groupe sera engagée sans plus tarder. Enfin un projet de prise en charge pluridisciplinaire des enfants en surpoids/obèses de la presqu'île de Tahiti débutera en lien avec des médecins libéraux et de la santé publique
- De renforcer le partenariat avec les médecins libéraux par la création d'un réseau de prévention et de prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques ;
- D'accompagner le dispositif Ecole en Santé porté par la Direction de la santé et la DGEE afin de promouvoir la santé en milieu scolaire : 3450 élèves ont d'ores et déjà été touchés par ces actions, 12 établissements scolaires labélisés ;
- De soutenir les Comités locaux de santé pour la population générale. Impulsés par la direction de la santé, il a pour objectif de promouvoir la santé au niveau communal à travers la mise en œuvre d'actions adaptées au contexte local avec des personnes volontaires.

Dans le domaine de la santé mentale, l'année 2022 sera l'année de finition de la construction d'un nouvel établissement, le pôle de santé mentale.

Enfin 2022 verra s'organiser les concours de recrutement pour la santé. Il s'agira d'identifier des personnels hospitaliers et des médecins : un recensement est entrepris par le ministère de la santé afin de répertorier les étudiants polynésiens en cours d'études médicales.

Au titre des solidarités.

Le budget primitif 2022 dédié à l'action sociale a été renforcé pour s'adapter aux nécessaires évolutions liées à la mise en œuvre de programmes d'action sociale adaptés aux difficultés sociales. Il est marqué par :

- L'élaboration d'une nouvelle politique de la famille en faveur de la gestion des relations de conflits ;
- La définition d'une politique de la jeunesse orientée en faveur de la lutte contre l'oisiveté et vers la réappropriation des valeurs d'engagement, de civisme, de citoyenneté ;
- L'amélioration du repérage des situations de danger de l'enfance et de responsabilisation des parents par le renforcement de leur capacité éducative ;
- Le déploiement d'une stratégie en faveur de l'insertion sociale par l'activité économique ;
- La promotion de la solidarité en faveur du don des produits invendus.

Le Gouvernement entend également s'attaquer avec la plus ferme intention aux problèmes de la violence selon 4 axes stratégiques :

- Déclarer la lutte contre les addictions comme première cause territoriale ;
- Responsabiliser davantage les parents dans leur rôle éducatif en recourant à des dispositions incitatives ;
- Œuvrer sur la restauration de l'esprit civique et citoyen de chaque individu ;
- La lutte contre l'oisiveté chez les jeunes, afin d'enrayer la délinquance et l'inactivité.

Il s'agit là d'un engagement fort de mon Gouvernement en faveur de la jeunesse lequel va nous permettre, d'accompagner nos jeunes à être les parents responsables de demain.

Le second point d'attention porte sur la lutte contre les violences intrafamiliales, le fléau de nos familles.

Il faudra également régler le problème de l'accessibilité à l'emploi, véritable trappe à pauvreté. Pour faire face au défi que nous devons tous relever ensemble, une nouvelle stratégie de lutte contre l'exclusion sociale sera déployée pour endiguer les difficultés sociales qui résultent de situations de sous ou de non-emploi des particuliers bénéficiaires d'aides sociales mais également ceux qui, compte tenu de la crise, vont opter pour une reconversion professionnelle.

Enfin le nouveau dispositif de paiement des aides sociales par la carte 'Auti'a sera inauguré à titre expérimental lors du prochain Noël des solidarités. Il s'agit de faciliter l'accès des familles nécessiteuses aux produits de base, tout en les responsabilisant.

Au titre de l'aménagement et transports interinsulaires

En 2022, un nouvel écosystème d'acteurs sera déployé dont l'agence de l'urbanisme qui travaillera au côté du pays et des communes. Elle sera rejointe par un aménageur ensemblier en cours de création.

La Politique Publique de l'Habitat 2021-2030 (PPH) est une première pour notre Pays. Avec la réalisation de 23 actions sur dix ans, elle servira de fil conducteur au développement résidentiel adapté au besoin de la population.

Un partenariat entre Grands projets de Polynésie (G2P) et l'Office polynésien de l'habitat a été acté par le gouvernement avec pour objectif la réalisation d'environ 119 logements à MAMA O VALLON.

Cette nouvelle politique du logement de la Polynésie française vise à multiplier par deux la construction actuelle de logements sociaux pour les personnes en difficulté, notamment, en faveur de la population jeune, qui constitue l'une des forces d'avenir de notre Pays.

Au niveau des affaires maritimes la mise en service en janvier 2021 de REVATUA a permis la mise en œuvre de la dématérialisation des connaissements maritimes du transport intérieur.

Ce dispositif prendra de l'ampleur en 2022 avec l'adhésion de armateurs et des chargeurs.

En 2022, le développement de l'application IHITAI dédiée à la gestion de la carrière des marins professionnels à la pêche sera un nouveau volet de la modernisation numérique du secteur maritime.

Au niveau du transport aérien intérieur, le gouvernement a fait un effort sans précédent pour maintenir la continuité territoriale aérienne.

Pour le budget 2022, le Pays allouera une subvention de 450 millions F CFP au compte spécial Fonds de la continuité territoriale aérienne (FCTAI) pour compléter les recettes de la continuité territoriale aérienne interinsulaire pour atteindre un budget annuel de 950 millions F CFP couvrant ainsi toute la zone sous obligation de service public (OSP) comprenant 34 îles des Tuamotu, Marquises et Australes.

La DAC entreprendra par ailleurs en 2022 l'étude d'avant-projet sommaire sur le nouveau dimensionnement de l'aéroport de Bora Bora en Jet privé International.

Au titre du ministère de l'éducation et de la modernisation.

Le budget prévisionnel 2022 en matière d'éducation vise à soutenir l'augmentation du niveau général des élèves et la lutte contre la déscolarisation et le décrochage scolaire reparti à la hausse durant la crise sanitaire. Ces objectifs sont de

- Ancrer l'éducation de la Polynésie française dans son identité, dans sa culture, dans son histoire et dans ses langues avec le renforcement de la formation continue des personnels de l'éducation,
- Accentuer l'accompagnement des plus fragiles,
- Maintenir les mesures en faveur des étudiants pour favoriser les parcours de réussite et d'excellence au service des besoins du Pays,
- Rapprocher l'école des usagers et des territoires en développant le dispositif cycle 3 à l'école pour retarder d'un an le départ des élèves de 6<sup>ème</sup> en internat, en particulier dans les archipels éloignés.

Il s'agira également de déployer un service public citoyen plus simple et plus moderne au service des usagers. Ainsi, l'expérimentation des maisons de service public mais aussi des campus connectés dans les îles éloignées sera poursuivie.

Afin de retrouver le niveau d'emploi de 2019 (58 525 ETP), il est impératif d'adopter une politique de l'emploi plus stimulante en termes de développement de l'emploi durable et d'insertion professionnelle, dans le respect de la promotion et la protection de l'emploi local, et dans le cadre d'une réglementation du travail modernisée.

Il nous faut donner une nouvelle dimension à la politique de l'emploi. La stratégie de relance économique sans une politique offensive en faveur de l'emploi en accompagnement, ne peut prétendre résoudre la crise systémique qui frappe l'économie réelle et notre population directement.

Il s'agit enfin de moderniser la réglementation du travail.

Dans le contexte de la relance économique, le Pays entend favoriser l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des salariés en garantissant grâce au maintien d'un dialogue social constant et participatif, la poursuite des travaux de modernisation de la règle de droit qui régit les rapports entre les employeurs et leurs salariés. Trois axes sont fixés pour l'année 2022 :

- Aboutir à une réglementation modernisée du travail pour tenir compte de la nécessité de la continuité d'activité économique.
- Améliorer le dialogue social pour une relance économique polynésienne équilibrée

- Poursuivre la promotion de la santé et la sécurité au travail

Des négociations sur le télétravail comme mesure favorisant le maintien dans l'emploi notamment en temps de crise pourraient aboutir afin d'en intégrer les dispositions au code du travail en 2022.

Au titre des grands travaux.

Le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du Ministère des grands travaux, s'élève à 11,324 milliards F CFP dont 8,611 milliards F CFP en autorisation de programme (AP) et de 8,427 milliards F CFP de crédits de paiement (CP) en section d'investissement.

Un important travail de toilettage des AP a permis de procéder cette année à la clôture de 103 opérations pour un montant total de -722 millions F CFP et à un ajustement négatif du montant d'AP touchant 21 opérations pour un montant total de -1,551 milliards F CFP.

Pour 2022, 36 nouvelles opérations ont été inscrites dont :

- La tranche 2 du Quai de Fare Piti à Bora Bora ;
- La dernière tranche des travaux de protection des berges à Papenoo ;
- La 1<sup>ère</sup> tranche de l'aménagement de la RT2 sur Mahina.

Ont également été inscrites 41 nouvelles opérations à financer sur Fonds Propres comme :

- La reconstruction du réseau d'éclairage du tunnel de Tiarei RT2 » ;
- Les aménagements et travaux divers pour la défense contre les eaux aux îles Marquises ;
- Les aménagements et travaux divers pour les Ouvrages maritimes aux îles Marquises.

Autres opérations phares sous la maîtrise d'ouvrage de la DEQ déjà inscrites au budget du Pays et dont le démarrage effectif est planifié en 2022 :

- Construction du débarcadère et de la cale de Hane à Ua Huka.
- Travaux de rectification de deux virages du PK 41.10 au PK 42.40 - Commune de Hitiaa O Te Ra -

Au titre de la culture et de l'environnement.

La pandémie de la COVID 19 a montré combien nous sommes dépendants de la Nature.

Or, 2022 sera l'année des 20 ans de notre Sanctuaire des mammifères marins.

L'occasion de rappeler l'histoire des mesures de protection mises en place par les gouvernements polynésiens successifs, depuis plus de 70 ans. L'occasion aussi de défendre notre concept polynésien de gestion durable des espaces et des espèces, pragmatique, inspiré de savoir-faire traditionnels millénaires.

L'occasion enfin d'affirmer, au plus haut niveau, notre volonté forte d'agir et de trouver des solutions fondées sur la Nature, pour répondre aux conséquences du changement climatique.

Nous sommes, avec nos cousins du Pacifique, en première ligne face aux défis climatiques. Nous serons, ensemble, les leaders dans la lutte contre leurs effets. En cela, la réappropriation de nos cultures et de nos langues est aussi un enjeu majeur pour notre Pays.

En ces moments de grandes difficultés, réapprenons de l'héritage et du bon sens que nos anciens nous ont laissé.

- Parlons nos langues sans en avoir honte
- Soutenons tous les acteurs de la culture, ils permettent de transmettre ce que nous avons de beau
- Protégeons nos biens et nos lieux, ils conservent un patrimoine exceptionnel et fragile

Saluons le courage et la ténacité de nos jeunes femmes et de nos jeunes hommes qui réalisent des exploits, qui s'accomplissent dans leur métier, qui s'épanouissent dans leur passion.

Cette année encore plus, nous allons soutenir le développement de nos jeunes et favoriser leur engagement et leur mobilité, prioriser l'éducation et la formation et surtout lutter contre toutes les inégalités.

\*\*\*\*

Voici, Mesdames Messieurs, les axes majeurs de notre projet pour l'exercice 2022. Vous voyez qu'il est dense et qu'il cherche à répondre au mieux aux attentes de nos concitoyens.

Avant de terminer, je voudrais encore vous dire que derrière cette litanie des chiffres, derrière ces explications parfois arides et très techniques que vous avez eu la patience d'écouter, il y a quelque chose de plus important pour moi, de plus beau aussi, quelque chose qui a du sens : il y a un projet de société.

Notre ambition est avant tout de préserver la cohésion de notre société, de faire de notre communauté de vie une communauté de destin, de préserver notre capacité à être solidaire, à faire que les fruits de la croissance soient mieux répartis, à faire que le fossé cesse de se creuser toujours plus entre ceux qui ont, et ceux qui n'ont pas, ou qui ont moins.

Vous avez bien compris que derrière les chiffres que je viens de vous énoncer en présentant le budget 2022, il y a des mesures que nous prenons pour nous adapter à la situation nouvelle, aux mutations d'un monde qui change et qui impacte notre Pays.

Ce budget nous prépare à l'avenir, c'est un budget de transition dans l'attente des grandes réformes nécessaires à notre adaptation, à notre mutation : la réforme de la PSG qui a été au cœur du dernier conflit social, la réforme de la fiscalité, etc.

Nous avons besoin que la croissance reparte, que la confiance s'instaure. Nous avons besoin de renouer avec un cercle vertueux, du point de vue économique, afin de dégager la richesse et les ressources nécessaires ; pour financer notre développement ; pour financer la solidarité et partant de là, pour assurer la stabilité sans laquelle aucun développement ne peut prospérer. Je souhaite une société plus juste et plus harmonieuse.

Nous engagerons les réformes nécessaires pour y arriver.

Nous ferons preuve d'audace, et de courage. J'aurai l'occasion de revenir devant vous pour vous présenter nos projets et les faire approuver par votre assemblée.

Car une chose est certaine, rien ne sera plus jamais comme avant. Cela signifie qu'il faut imaginer ensemble ce que sera demain. Comment nous le voyons, comment nous le voulons.

Nous n'avons pas le choix. Si nous réussissons, c'est tout le monde qui réussira ; si nous échouons, c'est tout le monde qui échouera. Pour ma part, je suis confiant et je veux, en terminant mon intervention, partager avec vous cette espérance qui m'anime.

Merci de votre attention